

Chers adhérents et amis de la Catalogne,

Enfin la Catalogne se retrouve au cœur de la politique espagnole ! et, dans une moindre mesure, de la politique européenne. Depuis la signature des accords entre *Esquerra Republicana de Catalunya* (ERC) et le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) d'une part, et entre *Junts per Catalunya* (Ensemble pour la Catalogne – JUNTS) et le PSOE d'autre part, nous assistons à des réactions de fureur exacerbées contre l'amnistie ou alors, au contraire, nous entendons des commentaires favorables de la part de juristes, d'universitaires, de politiques ou d'activistes, alors même que le texte du projet de loi n'a été rendu public que le 13 novembre et que le projet de loi, à ce jour, n'a pas encore été voté par les *Cortes generales* (Parlement espagnol).

L'accord entre ERC et le PSOE, représentés respectivement par Oriol Junqueras, président d'ERC, et par Félix Bolaños, ministre de la Présidence, a été signé le 2 novembre.

ERC s'est engagé à voter l'investiture de Pedro Sánchez (PSOE) en tant que président du gouvernement espagnol en échange d'une loi d'amnistie, du transfert de Rodalies¹ à une entreprise mixte constituée de l'État espagnol et de la Generalitat de Catalogne, avec participation majoritaire catalane et un président nommé par le gouvernement catalan, l'annulation d'une partie de la dette de la Generalitat envers le FLA (*Fons de Liquiditat Autonòmica*)², et un complément de financement pour le corps des *Mossos d'Esquadra* (Police catalane), l'administration de la justice et la recherche.

Quelques jours plus tard, le 9 novembre, JUNTS s'est engagé à son tour à voter l'investiture de Pedro Sánchez et à donner une stabilité à la législature en échange d'une loi d'amnistie qui en finisse avec la répression judiciaire, de la reconnaissance du conflit catalan en tant que conflit historique et politique entre deux nations, conflit qui ne peut être réglé que par la voie politique et de la nomination d'un médiateur international dont la mission serait de veiller à la bonne mise en œuvre de la négociation dans les conditions pactées et signées. Le soutien de JUNTS à la stabilité de la législature dépendra des avancées dans la concrétisation desdits accords.

L'ANC et une partie de l'indépendantisme ont répondu par un refus total et diamétralement opposé à cette déclaration de principe aussi bien sur l'accord PSOE/ERC que sur l'accord PSOE/JUNTS. La présidente, Dolors Feliu, a fermement critiqué ces deux accords considérant que ceux-ci constituaient un recul dans le processus vers l'indépendance et une reddition envers l'État espagnol. Elle reproche également aux partis indépendantistes leur manque d'unité et met en garde sur un probable nouveau marché de dupes.

L'ANC a publié un manifeste dans ce sens dans lequel elle dénonce les effets pervers des accords, manifeste que vous pouvez signer :

<https://assemblea.cat/manifest-pactes/>

¹ Réseau des trains de banlieue et des trains régionaux.

² Fonds créé en juillet 2012 par le gouvernement espagnol dans un contexte de crise économique permettant aux autonomies d'emprunter auprès de celui-ci les sommes dont elles ont besoin pour rembourser en particulier leurs dettes auprès de banques ou d'organismes financiers.

Nous vous invitons également à écouter le dernier numéro de la "*tertúlia proscrita*", du 30 novembre 2023 :

<https://www.vilaweb.cat/podcast/tertulia-proscrita-europa-fixar-catalunya/>

Ces accords et, tout particulièrement la loi d'amnistie, ont déclenché la furie des espagnolistes - de droite et d'extrême-droite - qui, pratiquement chaque jour, y compris avant que ne soient connus le texte et le contenu du projet de loi, ont manifesté leur hostilité devant le siège du PSOE à Madrid.

Depuis l'appel à réagir du 2 novembre de *José M^a Aznar*³ au cours duquel il a déclaré : « La retenue n'a pas sa place ici. Tout sauf se réfréner. On peut faire beaucoup de choses : que celui qui peut faire le fasse, que celui qui peut apporter apporte, que celui qui peut se déplacer se déplace », militants du parti populaire (PP) et de VOX, militaires, magistrats (à l'exception de l'association « Juges pour la démocratie » de tendance progressiste), agents de la police et de la *Guardia civil*, fonctionnaires, avocats... investis de la mission de défendre la Patrie, ont répondu avec force et détermination.

Outre Madrid, Barcelone et Malaga ont également été le terrain de vives protestations contre le projet de loi. Au cours de ces manifestations on a principalement entendu des slogans racistes, des insultes homophobes, des cris contre P. Sánchez et contre C. Puigdemont... Le PP avait également convoqué des actes de protestation dans toutes les capitales de province de l'Etat espagnol. En somme, rien qui ne soit du déjà vu et de la routine. Mais il y a également eu des violences, des groupes violents et apparemment hors de contrôle issus d'organisations ultra, comme VOX, des visages masqués, des drapeaux sans les armoiries de la couronne espagnole soulignant par là leur opposition à la monarchie, quelques drapeaux carlistes⁴ et d'autres symboles propres à l'extrême-droite. On a entendu l'hymne espagnol mais également celui de la *Falange*⁵. On a également entendu des cris invoquant *José Antonio Primo de Rivera*⁶ et vu des jeunes faisant le salut fasciste au cri de *Sieg Heil*. Outre la charge symbolique de ces comportements d'intimidation des manifestants, il faut également dénoncer le communiqué menaçant, inacceptable et délétère publié par l'*Asociación pro Guardia Civil (Aprogc)*, l'une des organisations les plus représentatives de la *Guardia civil*. Les signataires de ce communiqué ont déclaré : « Nous sommes disposés à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne et de son ordre constitutionnel ». Ou, tout aussi grave, un autre communiqué, lui publié dans *Infolibre*⁷ par une cinquantaine de membres retraités de l'armée exigeant des forces armées espagnoles un coup d'État impliquant la destitution de Pedro Sánchez et convoquant de nouvelles élections.

Dans la même veine, au début du mois de novembre, un collectif, sous le nom d'*Acción Civil*, avait envoyé aux casernes militaires de toute l'Espagne une lettre dont le titre était « Lettre du peuple aux forces armées et aux forces et corps de sécurité » dans laquelle le collectif exigeait un coup d'État.

Autrement dit, de nouveau, l'unique chose que ces forces rétrogrades franquistes savent faire c'est menacer, intimider et hausser le ton.

³ José M^a Aznar ancien président du Parti Populaire (PP) et président du gouvernement durant deux mandats, du 5 mai 1996 au 17 avril 2004.

⁴ Le carlisme est un mouvement politique traditionaliste, absolutiste et légitimiste (né au XIX siècle) qui s'est opposé au libéralisme, au parlementarisme et au sécularisme et qui revendique le trône pour une branche alternative de la dynastie des Bourbons.

⁵ La Falange était un parti politique espagnol nationaliste d'obédience fascisante fondée le 29 octobre 1933 par José Antonio Primo de Rivera, fils de Miguel Primo de Rivera, ancien dictateur d'Espagne de 1923 à 1930.

⁶ José Antonio Primo de Rivera fut un homme politique espagnol, fondateur et idéologue du parti « La Falange espagnole. »

⁷ Journal digital du centre, associé à Médiapart

Ne nous trompons pas, le PSOE a fait de nécessité vertu, c'est-à-dire qu'il n'a pas changé par conviction. Pouvons-nous penser que ce « changement » de stratégie deviendra plus fiable ou plus crédible ? Nous verrons bien, mais à l'heure actuelle, ces manifestations sont à l'évidence dirigées contre Pedro Sánchez pour avoir vendu non seulement sa fonction de président du gouvernement espagnol mais surtout, ce qui est pire aux yeux de l'alliance PP/VOX, l'unité territoriale de l'Espagne. Le PP a la sensation que le PSOE et ses alliés dans l'investiture lui ont volé la présidence, tout en sachant que, compte tenu des résultats électoraux, cette alliance n'avait pas assez de sièges pour atteindre la majorité. Ce qui intéresse actuellement le PP c'est de gagner les élections européennes prévues le 4 juin 2024. En conséquence, la coalition PP/VOX fera tout ce qu'elle pourra pour entraver le processus de vote de la future loi d'amnistie, ce qui aura pour effet non son blocage - ce que celle-ci ne peut faire - mais le retard de l'application de la future loi, et autant que faire se peut, perturber et torpiller la législature qui vient de commencer pour y maintenir une situation de blocage pendant quelques mois. Il faudrait également ajouter que, au niveau national, l'intérêt du PP, à plus long terme, sera de se passer de VOX et de gagner les élections. Le PP craint aussi de se voir obligé de renouveler le Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ) - dont les mandats des membres ont expiré depuis cinq ans - renouvellement que l'Europe réclame depuis longtemps.

Par ailleurs, les groupes de droite et d'extrême-droite européens ont obtenu qu'il y ait un débat au Parlement européen sur les effets de l'amnistie sur l'état de droit de l'État espagnol. La droite et l'extrême-droite accusent Pedro Sánchez d'attaquer l'état de droit, d'affaiblir la démocratie en Espagne et, par conséquent, de mettre en péril la démocratie en Europe, de briser l'indépendance des pouvoirs, quand nous savons tous que les mandats des membres du Conseil du pouvoir judiciaire sont devenus caducs depuis cinq ans et qu'ils tardent à procéder au renouvellement de ceux-ci de peur de perdre la majorité. Pedro Sánchez pourra-t-il ou saura-t-il résister à la pression qui vient tout juste de commencer par terre, par mer et par air ?

Vous pouvez lire d'autres informations sur le sujet à travers ce lien :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/amnistia-parlament-europeu-directe/>

En principe, la rédaction de la proposition de loi d'amnistie devait protéger tous les mis en cause. Il semble cependant que les accusés membres des Comités de défense de la République (CDR) puissent en être exclus. Exclues également en seraient les personnes poursuivies dans le cadre du Tsunami Démocratique⁸ : Marta Rovira, secrétaire générale d'ERC, exilée en Suisse, mais également le président Carles Puigdemont ainsi que dix autres personnes. Le juge García Castellón, en charge de l'affaire, arguant qu'il y a eu un mort, essaye de trouver un lien entre le délit de terrorisme et l'affaire du Tsunami tout en associant la persécution au droit international et au droit européen. Le juge se réfère à la mort, le 14 octobre 2019, d'un touriste français victime d'un infarctus au terminal 2, le jour où un rassemblement massif avait bloqué le terminal 1 de l'aéroport de Barcelone.

En outre, le juge demande également à la *Guardia Civil* d'identifier l'agent du corps national de la police qui avait été blessé lors des émeutes du 18 octobre pendant la manifestation place Urquinaona⁹, afin d'associer ses lésions - corollaire d'un délit de terrorisme - aux actions du *Tsunami Democràtic*. La question c'est de pouvoir rattacher l'un de ces deux faits - la mort du touriste français et les lésions de

⁸ Le Tsunami Démocratique était une plateforme de messagerie instantanée qui avait organisé différents actes de résistance pacifique en 2019 afin de protester contre les verdicts qui condamnaient les dirigeants politiques à des peines de prison exorbitantes. L'acte qui avait eu le plus grand retentissement avait été le blocage du terminal 1 de l'aéroport de Barcelone.

⁹ Les émeutes ont eu lieu tout le long de la première semaine des protestations contre la sentence du procès des dirigeants politiques catalans publiée le 14 octobre 2019.

l'agent de police - à l'accusation de terrorisme ; de cette façon, la cause du *Tsunami Democràtic* serait automatiquement exclue de la future loi d'amnistie.

En ce qui concerne les activités des CDR, Eva Pous, l'avocate *d'Alerta Solidària*¹⁰ (AS) qui assure la défense de nombreux inculpés indépendantistes, attire l'attention sur le texte du projet de loi qui comporte de plusieurs points pouvant laisser sans protection les activistes et les manifestants. D'après cette avocate, les deux premiers articles décrivent avec une grande précision et nombre de détails les conduites et délits qui peuvent être attribués à des dirigeants politiques ou à de hauts responsables de l'administration mais, en revanche, sur les points qui affecteraient plus particulièrement les manifestants, militants ou activistes de base, on constate une ambiguïté qui laisserait entre les mains des juges l'interprétation des faits au cas par cas. Il y a, par exemple, des délits pouvant se produire lors de manifestations qui ne sont pas mentionnés dans le texte du projet de loi. La détention d'explosifs n'est pas non plus mentionnée mais que se passera-t-il quand des inculpés seront accusés de détenir des éléments pouvant servir à la fabrication d'explosifs, comme dans le cas des personnes détenues le 23 septembre (2019).

Vous trouverez un complément d'information dans les articles suivants publiés dans Vilaweb :

- L'entretien avec Eva Pous (en cliquant sur ce lien) :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/entrevista-eva-pous-amnistia-alerta-solidaria/>

- Les mis en cause pour terrorisme du 23 septembre pourraient-ils être exclus de l'amnistie (en cliquant sur ce lien) :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/encausats-terrorisme-23s-amnistia/>

Néanmoins, une partie importante de l'indépendantisme considère l'amnistie comme une vraie victoire politique de l'indépendantisme et comme une vraie opportunité. Parce que c'est la manière de mettre fin à la répression, mais ils ne disent rien de la loi *Mordassa* (loi bâillon) qui est toujours en vigueur. Parce que c'est la manière de reconnaître le conflit entre la Catalogne et l'État espagnol et d'affronter sa résolution par la voie politique. Parce que c'est la manière d'apaiser les relations et que nombre de mis en examen injustement puissent être libres.

Vous pouvez compléter ces informations en lisant l'entretien accordé à Vilaweb par Albert Royo, secrétaire général du Conseil de la diplomatie publique de Catalogne (DIPLOCAT) entre 2013 et 2017 :

<https://www.vilaweb.cat/noticies/entrevista-albert-royo-amnistia-comunitat-internacional/>

Un autre secteur de l'indépendantisme, fidèle au président Carles Puigdemont, interprète l'accord entre JUNTS et le PSOE comme un moment historique d'inflexion politique et pense que même si les entraves seront gigantesques, la figure du médiateur international sera le garant que les accords signés soient menés à bien. Ils reconnaissent une nouvelle situation, cette fois avec de véritables possibilités de changements à long terme.

Vous pouvez compléter ce sujet par la lecture de l'article ci-après publié dans *Nacional.cat* :

¹⁰ *Alerta Solidària* est une organisation antirepressive de la gauche indépendantiste. Elle est née avec l'objectif de donner des formations et du conseil juridiques aux militants de gauche. Elle est rapidement devenue l'association de référence qui défend les détenus politiques et donne support et assistance à leur entourage.

https://www.elnacional.cat/ca/opinio/batalla-pilar-rahola_1130821_102.html?utm_source=telegram&utm_medium=push&utm_campaign=telegramgro
c

Pour en finir avec ce sujet, la future loi d'amnistie est actuellement débattue aux *Cortes* (équivalent de l'Assemblée nationale) avant son examen, probablement en décembre, au Sénat où le PP a la majorité. En conséquence, toutes sortes d'obstructions sont à prévoir. Nous en parlerons le mois prochain.

Les différentes réactions du monde indépendantiste montrent les différentes sensibilités de celui-ci mais surtout elles disent que le mouvement est vivant et bien actif. Pour le moment, le débat sur l'avenir est ouvert.

Pour conclure, un point sur la langue. Pol Cruz-Corominas, responsable de la campagne de *Plataforma per la llengua*¹¹ en faveur de l'officialité du catalan au sein de l'Union européenne (UE) s'est rendu à Bruxelles où, jeudi 30 novembre, se réunissait le Conseil des affaires générales du Conseil de l'UE. L'officialité du catalan ne figurait pas à l'ordre du jour mais l'association, avec le soutien de l'ANC Bruxelles, a déployé deux banderoles la revendiquant. L'important, aujourd'hui, est de se montrer parce que « c'est ce même comité qui devra prendre une décision sur l'officialité de la langue » a déclaré Pol Cruz-Corominas. « Oui, ils peuvent le décider si [le 12 décembre] on finit par la voter ». Espérons donc que le gouvernement espagnol pourra convaincre le comité car, selon Pol Cruz-Corominas, « Il n'y a pas d'autre empêchement à l'officialité que la décision en attente du Conseil ». Par ailleurs, si l'on reporte le vote en 2024 l'Espagne n'aura plus la présidence et ce sera à la Belgique, pays sur lequel retombera cet honneur, d'accepter de soulever de nouveau cette question et de demander au Conseil de voter. La Belgique est un pays favorable au pluralisme linguistique mais elle pourrait avoir d'autres priorités.

Merci beaucoup pour votre soutien. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin de votre implication.

L'équipe de coordination de l'ANC França

¹¹ *Plataforma per la llengua* est une organisation non gouvernementale dont l'objectif est de promouvoir la langue comme instrument de cohésion sociale.

onar formació i assessorament jurídic a la militància dels integrants de l'Esquerra